

Brochure destinée à l'épargnant

# FPG Sélect PlacementPlus

Présentant

**Les fonds distincts et les comptes à intérêt garanti**



FPG Sélect PlacementPlus :  
**Une solution complète  
de gestion du patrimoine  
qui donne accès à un  
large éventail d'options de  
placement, y compris des  
titres à revenu fixe, des  
portefeuilles équilibrés  
et des actions, ainsi que  
des comptes à intérêt  
garanti (CIG) et des fonds  
distincts FNB.**

Le contrat FPG Sélect PlacementPlus peut vous aider à constituer un patrimoine en vous donnant accès à une vaste gamme de fonds distincts. Il vous procure une plus grande tranquillité d'esprit grâce à une option de placement qui vous permet d'obtenir un taux d'intérêt garanti.

- Sélection complète de fonds distincts et de portefeuilles de répartition de l'actif assortis de frais concurrentiels
- Choix parmi des CIG et un compte à intérêt quotidien (CIQ)
- Avantages en matière de planification successorale
- Garanties au décès et à l'échéance (fonds distincts seulement)

### Qui devrait investir dans un contrat FPG Sélect PlacementPlus?

La série 75/75 peut vous convenir si :

- vous souhaitez surtout accroître votre patrimoine;
- et vous valorisez la simplicité et les coûts peu élevés.

La série 75/100 peut vous convenir si:

- vous souhaitez surtout préserver votre patrimoine; et
- vous cherchez à transmettre votre patrimoine à vos bénéficiaires.

Quelles que soient vos priorités, les deux séries offrent des avantages potentiels en matière de protection<sup>1</sup> contre les créanciers et de planification successorale. Consultez votre conseiller pour déterminer les options qui vous conviennent le mieux.

**Conseil:** Si vous avez plus de 100 000 \$ à investir, demandez à votre conseiller de vous parler des Mandats privés de placement Manuvie – Fonds distincts MPPM.

<sup>1</sup> Cette protection fait l'objet de limitations importantes. Le présent sommaire ne tient pas compte de tous les points à considérer. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal ou juridique pour discuter de votre situation.

# PlacementPlus réunit les caractéristiques et avantages importants ci-contre pour **vous aider à accroître et à protéger votre patrimoine.**

## **Gamme complète de fonds distincts**

Vous avez le choix entre des fonds sélectionnés avec soin dans diverses catégories d'actif allant des titres à revenu fixe aux actions spécialisées en passant par les FNB. Vous profitez aussi de l'expertise de gestionnaires parmi les plus compétents au Canada.

## **Choix parmi des comptes à intérêt garanti**

N'étant pas exposés aux marchés, les CIG et le CIQ peuvent protéger vos placements grâce à des taux d'intérêt garantis. Vous avez accès à un éventail de durées pour répondre à vos besoins.

## **Souplesse**

Si vos besoins ou vos objectifs de placement changent, vous avez le choix entre différentes options:

- Changer de fonds distinct ou de gestionnaire de fonds
- Passer de la série 75/75 à la série 75/100, un virement potentiellement non imposable s'il est effectué à l'intérieur du même fonds (sous réserve de certaines restrictions)
- Accéder en tout temps à l'épargne dans votre fonds distinct, votre CIG ou votre CIQ
- Passer facilement entre les fonds distincts et les CIG ou CIQ<sup>2</sup>

## **Avantages exclusifs des fonds distincts**

**Garantie à l'échéance.** À la date d'échéance de la série, nous garantissons aux épargnants le versement de 75% de tous les dépôts effectués dans les fonds, réduits proportionnellement des retraits et des virements à d'autres options de placement, même en cas de baisse des marchés.

**Garantie au décès.** Au décès du dernier rentier survivant, vos bénéficiaires sont assurés de recevoir la valeur marchande des fonds détenus ou la garantie au décès, selon le plus élevé de ces deux montants.

Selon la série choisie, la garantie au décès correspond à 75 % ou à 100 % de la valeur de tous les dépôts effectués dans des fonds, réduite proportionnellement des retraits et des virements à d'autres options de placement. Dans PlacementPlus 75/100, la garantie au décès est automatiquement revalorisée à hauteur de la valeur marchande, si elle est plus élevée, à la date anniversaire de la série jusqu'au 80<sup>e</sup> anniversaire du rentier, ce qui vous permet d'immobiliser les gains du marché et de les léguer à vos bénéficiaires. La dernière revalorisation de la garantie au décès a lieu à la date anniversaire de la série qui précède le 80<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier.

**Aucuns frais annuels,** au-delà du ratio des frais de gestion (RFG) des fonds.

## **Gestion de placements**

### **Recherche de gestionnaires, Monde : Surveillance des placements<sup>MD</sup>**

Afin d'assurer une surveillance efficace de notre gamme de placements, Manuvie a mis sur pied le programme **Surveillance des placements<sup>MD</sup>**. S'appuyant sur des recherches et des analyses exhaustives sur les placements pour sélectionner et surveiller les gestionnaires de fonds, le programme Surveillance des placements<sup>MD</sup> assure une surveillance rigoureuse du processus de gestion des fonds.

Notre équipe Recherche de gestionnaires, Monde est composée de professionnels hautement qualifiés, aux compétences uniques.

<sup>2</sup> Un changement d'option de frais de souscription peut entraîner des frais supplémentaires. Les retraits et les virements entre options de placement peuvent être assujettis à des frais, entraîner des conséquences fiscales et avoir des répercussions sur les garanties de fonds distincts.

À l'aide du programme Surveillance des placements<sup>MD</sup>, cette équipe offre ses conseils pour repérer les fonds et les gestionnaires de fonds qui sont susceptibles, à long terme, de:

- Dégager de bons résultats à chaque phase du cycle boursier
- Respecter leur proposition de valeur.

Le processus du programme **Surveillance des placements**<sup>MD</sup> prévoit des évaluations périodiques pour vérifier que les fonds proposés répondent toujours aux normes de Manuvie. Une fois sélectionnés pour les plateformes de Manuvie, les gestionnaires et les fonds font l'objet d'un suivi régulier.

## Avantages successoraux

### À l'égard des fonds distincts, des CIG et du CIQ

Avec le FPG Sélect PlacementPlus, le transfert du produit des placements aux bénéficiaires se passe en douceur:

- Le transfert d'un fonds distinct, d'un CIG ou d'un CIQ à un bénéficiaire est simple et rapide.
- Ces contrats peuvent permettre d'éviter les frais d'homologation, les frais juridiques et les frais d'administration de la succession, en protégeant la valeur du patrimoine transmis aux bénéficiaires.
- La série 75/100 offre une revalorisation annuelle automatique à hauteur de la valeur marchande, si celle-ci est plus élevée, à chaque date anniversaire de la série jusqu'à l'âge de 80 ans du rentier, ce qui permet à la garantie au décès de croître au fil du temps et d'immobiliser les gains successoraux pour les transmettre aux êtres chers.

- Vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaires autres que la succession, auquel cas le produit du contrat contourne la succession et est versé directement<sup>3</sup> à ce ou ces bénéficiaires<sup>4</sup>
- Les frais de souscription reportés encore exigibles au moment du décès ainsi que les frais de rachat, le cas échéant, sont annulés.
- La succession est préservée du regard du public pendant une période très éprouvante.

## Option de règlement sous forme de rente

Manuvie propose une option de règlement sous forme de rente qui permet l'affectation automatique, au décès, du produit PlacementPlus à la constitution d'une rente. La rente ainsi constituée assurera un revenu à vos bénéficiaires sous forme de paiements réguliers. Vous décidez de la façon dont vos actifs sont distribués à vos bénéficiaires, ce qui évite d'avoir à établir une fiducie officielle et de payer les coûts qui y sont associés.

## Protection contre les créanciers<sup>5</sup>

Un contrat FPG Sélect PlacementPlus peut contribuer à protéger votre actif contre les créanciers.

Cette caractéristique pourrait être idéale pour les professionnels et les propriétaires de petite entreprise qui cherchent une façon de protéger leurs biens personnels en cas de recours en responsabilité professionnelle.

<sup>3</sup> En Saskatchewan, les placements doivent être indiqués sur la demande d'homologation, même s'ils ne sont ni inclus dans la succession ni soumis à des frais d'homologation.

<sup>4</sup> Le processus d'homologation et les frais afférents ne s'appliquent pas au Québec. Il existe un processus de vérification pour les testaments non notariés, mais pas pour les testaments notariés.

<sup>5</sup> Cette protection fait l'objet de limitations importantes. Le présent sommaire ne tient pas compte de tous les points à considérer. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal ou juridique pour discuter de votre situation.



## La solidité de Manuvie

Nous sommes un chef de file<sup>6</sup> en matière de solutions financières. Nous mettons à profit une expérience de plus de 130 ans ainsi que les ressources exhaustives de notre société mère, Société Financière Manuvie.

Nous sommes fiers d'offrir une approche de placement spécialisée, un engagement à l'égard de la gestion d'actifs responsable et l'accès à un réseau de gestionnaires d'actifs spécialisés non affiliés de partout dans le monde.

- Parmi les 10 plus importants fournisseurs sur le plan de l'actif géré<sup>6</sup>
- 954,6 milliards de dollars d'actif géré et administré à l'échelle mondiale dans l'ensemble de Gestion de placements Manuvie<sup>7</sup>
- Gestion de placements Manuvie est au 45<sup>e</sup> rang des 50 meilleurs gestionnaires de fonds au monde<sup>6</sup>
- 19 régions couvertes à l'échelle mondiale; plus de 700 spécialistes en placements

## Assuris

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est membre d'Assuris, organisme sans but lucratif qui protège les titulaires de contrat canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance-vie. Pour en savoir plus sur la protection offerte par Assuris, vous pouvez vous rendre à l'adresse protection are available at [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) ou téléphoner au Centre d'information Assuris au **1 866 878-1225**.

<sup>6</sup>Fonds communs de placement : au 9<sup>e</sup> rang dans le secteur des placements pour particuliers pour ce qui est de l'actif net dans les fonds communs de placement, avec des souscriptions nettes de 79,3 milliards de dollars d'actif géré de fonds communs de placement destinés aux particuliers. Fonds distincts : actif géré de 35,8 milliards de dollars canadiens – au 1<sup>er</sup> rang du secteur selon Investor Economics, Canada, 28 février 2023.

<sup>7</sup>Source : MFC Statistical Information Package. Gestion de placements Manuvie est la marque mondiale unifiée des activités mondiales de gestion de patrimoine et d'actifs de Manuvie, au service des épargnants et des clients institutionnels dans trois secteurs d'activité : régimes de retraite, services aux particuliers et gestion d'actifs institutionnels (marchés publics et marchés privés). Au 30 juin 2024, l'actif géré par Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde s'élevait à 1 123 milliards de dollars, dont un actif géré de 212 milliards de dollars pour le compte d'autres segments.



Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site **manuvie.ca**

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les garanties à l'échéance et au décès sont réduites en proportion des retraits et des transferts entre options de placement.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur du contrat FPG Sélect PlacementPlus ainsi que le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat. Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour discuter des fonds distincts avec Manuvie, composez le 1 800 355-6776.